

■ Fonds Interprofessionnel de Prévoyance (F.I.P.)

Neuchâtelois, à Neuchâtel, fondation (FOSC du 03.09.2002, p. 8). L'inscription N° 3162 du 01.12.1999 (FOSC du 08.12.1999, p. 8321) est complétée en ce sens que la fondation a aussi pour but de: instituer une prévoyance allant au-delà des prestations légales minimales et s'ouvrir à d'autres entreprises non membres de la Chambre. Schaller Henri et Ganguillet Pierre, ne sont plus membres du conseil de fondation; leurs pouvoirs de même que ceux de La Grutta Franca, sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Cuhe Vanessa, du Pâquier (NE), à Neuchâtel, membre et présidente du conseil de fondation. Signature collective à deux, avec la présidente, a été conférée à Henry Jean-Pierre, de Vuillierens, à Montmollin, gérant. Signature collective à deux, avec la présidente, a été conférée à Bernasconi Sylvain et Coinchon Jean-Luc, jusqu'ici membres du conseil de fondation, nommés membres du comité de gestion.

Journal no 943 du 11.04.2003
(00955794 / CH-645.0.401.276-8)